



LETTRE DE L'ELU

Lettre d'information de la Fédération Française de Spéléologie – n°25 février 2005



sur les rails
Par J.-P. HOLVOET

Pratiquer la spéléologie aujourd'hui Protéger le patrimoine souterrain
Pouvoir la pratiquer encore demain Accueillir de nouveaux pratiquants
Organiser la spéléologie en France Faire partager nos valeurs

OUI, mais comment ???

Voici en raccourci quelques une des problématiques que nous allons aborder ensemble pour définir les grandes orientations des années futures. Tous les fédérés de 2004 et 2005 recevront personnellement un dossier sur les états généraux comportant trois questionnaires.

Que vous soyez spéléologues de terrain ou dirigeants associatifs complétez-les, même partiellement et retournez-les au siège fédéral dans l'enveloppe T prévue à cet effet.

Vous pouvez aussi, si vous disposez d'un ordinateur, utiliser Internet pour y répondre (<http://etats.generaux.ffspeleo.fr>).

Si ces questionnaires ne vous permettent pas de développer suffisamment vos idées, des forums de discussion sont à votre disposition :

Trois forums seront ouverts successivement sur le site fédéral à l'adresse : forum.ffspeleo.fr entre février et juin 2005.

Ils sont directement en rapport avec les questionnaires :

Vous, la FFS et la spéléologie ?

La FFS, les CSR, les CDS et les clubs, comment mieux fonctionner ?

Quel développement pour la fédération ?

Utilisez les autant que vous le souhaitez et n'hésitez pas à nous faire part de vos idées, de vos expériences, de vos critiques comme de vos propositions.

Parallèlement à ces débats et discussions en interne,

-nous interrogerons par le canal de l'ANECAT(association nationale des exploitants de cavernes aménagées pour le tourisme) et du SNPSC (syndicat national des professionnels de la spéléologie et du canyon) les non fédérés qui fréquentent les grottes aménagées pour le tourisme ou qui pratiquent occasionnellement avec des professionnels durant les vacances. Nous

SOMMAIRE

Les états généraux de la spéléologie sur les rails	1
Réunion à la Délégation Emploi Formation du MJSVA	1
Réunion de bureau	2
Réunion de la Commission Information et Sécurité du Conseil Supérieur des sports de Montagne	2
Loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux	3
Messages à tous les Présidents de CSR et CDS	4
Réunion des Présidents de région	5
Réunion MEDD-FFS-BRGM	9
A propos du FNDS	10
Siglier	11
Dernière minute	11
Cartes du nombre de cavités par département	12

Compte rendu de la réunion à la Délégation Emploi Formation du MJSVA – 17 novembre 2004

Présents : Frédéric Delannoy chef du bureau DEF1 du Ministère, Gilles Baconnier, Pascal Fournioux chargés de mission à DEF1, Michel Catusse Inspecteur coordonnateur du BEES spéléo, Claude Roche DTN.

L'objet de la réunion était de faire un point sur les différents dossiers touchant aux diplômes d'Etat, actuellement en cours.

Ordre du jour:

- Projet d'arrêté de refonte du BEES 1
- Travaux d'harmonisation / canyon spéléo escalade alpinisme. Point sur l'avancée de la concertation suite à la réunion de Grenoble.
- VAE appliquée à la spéléo
- Projet de BEES 2 Spéléo : présentation des travaux en cours
- Encadrement des PAH par les BAPAAT spéléo et les brevets fédéraux/FFS
- Encadrement par les ressortissants de l'U.E., évolution du droit communautaire
- Activité de la structure dite "Commission Européenne Canyon"....

Projet d'arrêté de refonte du BEES 1.

La présentation par le MJSVA à la CPC (Commission Paritaire Consultative) du 11 janvier prochain d'une nouvelle classification des diplômes visant à positionner le BEES1 comme un diplôme de niveau 3 et à faire reconnaître le BEES2 au niveau 2 repousse l'acceptation de notre projet de nouveau BEES à une date ultérieure.

-2 hypothèses évoquées par la DEF : ou le projet du MJSVA est accepté par la CPC pour le niveau 3 et nous devons reformuler notre projet pour le mettre en conformité avec la nouvelle présentation et ce, avant la CPC suivante prévue en avril.

Ou

Rédacteur : Delphine MOLAS
Relecture : Céline CHARBONNIER,
Delphine MOLAS

Mise en page : Laurent MANGEL

Tirage : Monique ROUCHON

Reprographie fédérale

Diffusion : membres du Comité Directeur, présidents de commission, présidents de CSR et CDS, Grands Électeurs.

Fédération Française de Spéléologie
28, rue Delandine 69002 LYON
tel : 04 72 56 09 63 fax : 04 78 42 15 98 – secretariat@ffspeleo.fr – <http://ffspeleo.fr>

-le projet DEF n'est pas accepté et notre projet sera présenté à la CPC d'avril en l'état avec le risque de le voir repoussé au motif qu'il ne convient pas d'adopter un nouveau texte qui devra être revu avant 2007.

Une ou deux des personnes qui nous ont reçu viendront le 12 janvier à Prémamanon, pendant notre réunion d'harmonisation, nous tenir informés des orientations prises par la CPC

Projet de BEES 2 Spéléo :

Le projet du MJSVA est encore plus aléatoire pour le niveau 2 que pour le niveau 3. Le travail entrepris depuis un an a peu de chance de voir le jour dans un délai court. La question de l'accès au professorat de sport (PS) ayant été abordée, la DEF s'est engagée à nous fournir une réponse quant aux possibilités qui pourraient permettre à des candidats spéléo de se présenter en attendant la création d'un BEES2 spéléo.

VAE appliquée à la Spéléo :

Le schéma proposé par Michel Catusse et validé par la FFS et le SNPSC est conforme aux textes prévus. Il convient juste de le réécrire sous une forme administrative avant le...20 novembre ! pour qu'il puisse être présenté à la CPC de janvier.

Travaux d'harmonisation / canyon spéléo escalade alpinisme :

Après beaucoup de temps de perdu, une réunion est enfin fixée au jeudi 25 novembre dans les locaux de la fédération à Lyon. Le consensus qui semble s'être dégagé autour de la synthèse réalisée par Eric ALEXIS après la réunion de Grenoble devrait permettre de faire accepter la modification de la formation canyon au sein du BEES que nous avons proposée. Cette position commune aux 3 BEES concernés (spéléo, escalade et guide) pourrait être un élément favorisant l'acceptation en l'état de notre projet de BEES (qui intègre ces nouvelles dispositions) par la CPC.

Encadrement des PAH (Parcours Acrobatiques en Hauteur) par les BAPAAT spéléo et les brevets fédéraux/FFS :

Une prochaine instruction prévue avant l'été 2005 devrait reconnaître la qualification des brevetés fédéraux et des titulaires du BAPAAT spéléo pour assurer l'encadrement des PAH. Il conviendra de montrer que les compétences acquises au cours de la formation donnant accès à ces diplômes et brevets est bien en cohérence avec le référentiel de formation à l'encadrement des PAH produit par le MJSVA.

La création d'un CQP (certificat de qualification professionnel) spécifique à l'encadrement des PAH pourrait voir le jour. Il conviendra alors de positionner les diplômes fédéraux afin qu'ils puissent être reconnus en équivalence.

Des formations destinées aux surveillants de PAH existent actuellement dans quelques départements, il convient que les BEES spéléo puissent être partie prenante de ces formations.

Claude ROCHE

Commission Information et Sécurité du Conseil Supérieur des sports de Montagne réunion du 26 novembre 2004

Nous sommes informés la veille que la commission se réunira de 10 à 16 h, l'ordre du jour ne nous est pas communiqué.

Environ quarante personnes présentes (ministères, association de consommateurs, professionnels, maires, corps constitués, quelques fédérations).

1- Approbation du compte rendu de la CIS du 18/06/04
=> nous ne prenons connaissance de ce CR qu'en réunion, il est donc impossible de l'approuver...

2- Rapport du SNOSM : hiver 2003/2004

L'accidentologie évolue peu, le surf est proportionnellement plus accidentogène que le ski. Ce

essayerons de comprendre pourquoi certains d'entre eux que la spéléologie intéresse ne viennent pas nous rejoindre.

-nous questionnerons enfin nos partenaires pour connaître l'image que nous leur renvoyons de la spéléologie et des spéléologues.

Ce grand "remue ménénges" fédéral sera aussi l'occasion de tenir des assises locales à l'initiative des CSR, des CDS et des clubs.

N'hésitez pas à les organiser et à y participer.

Après cette période de débats et de réflexion, nous réaliserons une synthèse globale, nous procéderons au dépouillement des questionnaires et préparerons les documents qui seront débattus lors des états généraux de la spéléologie qui se tiendront durant le week-end des 11, 12, 13 novembre 2005 à Méjannes le Clap dans le Gard.

Ce week-end sera un moment fort d'échanges, de rencontres, de réflexion, de convivialité et d'amitié.

-Les cavités du plateau de Méjannes le Clap seront équipées durant tout le week-end et permettront à tous ceux qui le souhaitent de découvrir les richesses souterraines de cette région

-Le vendredi 11 se tiendront les journées d'études des trois commissions enseignement (EFS, EFC et EFPS) ainsi que la Réunion des présidents de région

-Le vendredi soir des projections de films permettront de revivre les temps forts de certaines expéditions ou explorations ou de s'extasier devant les merveilles de la nature souterraine

-Le samedi s'ouvriront les états généraux de la spéléologie, au cours desquels nous poursuivrons notre réflexion et validerons les propositions les plus pertinentes

-Le samedi soir nous partagerons un grand moment de convivialité et d'amitié en présence d'un orchestre qui nous fera danser jusqu'au bout de la nuit.

Cette rencontre de la spéléologie française

Par la qualité et la richesse des échanges

Par l'ambiance chaleureuse qui y règnera

Par le sérieux des propositions

Fera date dans l'histoire de notre fédération.

Ne manquez pas cet événement, réservez dès aujourd'hui votre week-end des 11 au 13 novembre 2005

Faites de ces Etats Généraux de la spéléologie une réussite et un tremplin pour l'avenir

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE BUREAU

des 8 et 9 janvier 2005

Par Delphine MOLAS

Présents : Laurent Galmiche, Philippe Kernéis, Henri Lavictoire, Bernard Lips, Annick Menier, Delphine Molas, Claude Mouret (samedi, en réunion CREI à

Lyon le dimanche), Claude Roche, Bernard Tourte, Jean-Pierre Holvoet (dimanche pour les Etats Généraux de la Spéléologie).

La réunion s'est tenue dans les locaux mis à disposition par le club A.B.I.M.E.S. d'Issy-les-Moulineaux. Le samedi soir, le Bureau a été convié par la S.E.A.D.A.C.C. (<http://membres.lycos.fr/seadacc>) à une visite de la carrière des Capucins sous l'hôpital Cochin à Paris. La visite a été suivie d'un repas dans une des salles de la carrière.

Le Bureau remercie pour leur accueil le club A.B.I.M.E.S, la S.E.A.D.A.C.C. ainsi que Jeannine et Michel Baille et Daniel Chailloux, qui ont largement contribué à l'organisation de la soirée et du repas du samedi soir.

Ordre du jour :

Calendrier fédéral 2005

1. Réunions de bureau
2. Congrès 2005 – Convention et thème
3. Etats généraux de la spéléologie

Comptabilité – finances

4. Comptes 2004
5. Indicateurs financiers
6. Réunion des trésoriers de commissions
7. Dossiers subventions
8. Budget 2005
9. Augmentations de salaires
10. Aide aux Ecoles Départementales de Spéléologie
11. Règlement financier

Communication – Publications

12. Editorial du Spelunca n°97
13. Pages « Vie fédérale » du Spelunca n° 97
14. Vente de Spelunca Karstologia
15. Equipements de Protection Individuelle
16. Corrections des articles de Spelunca
17. Régie publicitaire
18. Lettres de l'écu n° 24 & 25
19. Cartes de vœux, de correspondance et de visite

Commissions et actions

20. Canyon – délégation ?
21. Assurances-quelle organisation ?
22. Pompes GARD

Siège fédéral et patrimoine

23. Achat de locaux
24. Achat d'un terrain donnant accès aux carrières de Caumont

Conventions – Contrats - Partenariats :

25. J.M. D.
26. CREPS de Chalain
27. FCAF
28. BRGM
29. ANECAT
30. FFESSM
31. Fédération Monégasque de Spéléologie
32. Fonds Renault

Divers

33. Médailles J&S et membres d'honneur
34. Réunion des présidents de région

Calendrier fédéral 2005

1. Réunions de bureau : Le calendrier suivant a été défini :

Réunion de bureau n°2 : 30 avril – 1er mai, en Normandie avec la visite du site de Caumont qui fait l'objet d'une demande d'achat immobilier par le CSR Normandie. L'organisation sera mise en place par Delphine Molas avec le président du CSR Normandie.

Réunion de bureau n°3 : 25 et 26 juin, dans le Limousin, organisée par Claude Mouret.

Réunion de bureau n°4 : décalée aux 24 et 25 septembre, pour assister au congrès de Franche-Comté. L'organisation sera mise en place par Laurent Galmiche avec la Ligue de Franche-Comté.

Des réunions supplémentaires seront éventuellement tenues la veille des Comités Directeurs en mars et octobre. La décision en sera prise par courriel deux à trois semaines avant, en fonction de l'actualité.

2. Congrès 2005 – Convention et thème : Bernard Tourte fait part de l'avancement de l'organisation du Congrès de Narbonne.

Le CDS de l'Aude soutient la section spéléologie de la MJC de Narbonne pour cette organisation.

L'organisation du colloque prend forme avec les propositions de Damien Delanghe, Stéphane Jaillot et Christophe Tschertter. Les actes seront remplacés par un article d'une quinzaine de pages dans Spelunca. Une possibilité de tirés à part (200 ex.) sera chiffrée par Laurent Galmiche.

Bernard Lips enverra aux organisateurs la convention finalisée pour signature précisant un versement en 3 échéances (3.000 euros à la signature de la convention, 1.000 euros début mai et le solde de 1.000 euros à réception des comptes de la manifestation accompagnés d'un dossier d'organisation du congrès).

3. Etats généraux de la spéléologie : Les Etats Généraux de la Spéléologie auront lieu au Centre Départemental d'Activités et de Loisirs de Méjannes-le-Clap (Gard) les 12 et 13 novembre 2005. Le site sera réservé dans son entier, soit une capacité d'accueil de 300 personnes environ. Un courrier de réservation sera envoyé à cette structure dans les prochains jours

rapport est privé. Longue discussion sur le choix de la date de la conférence de presse au cours de laquelle la campagne de prévention hiver 2004/2005 sera lancée sur la base de ce rapport : les professionnels et les maires ne veulent pas que les chiffres de l'accidentologie soient publiés alors que la saison commence.

3- Loi de modernisation de la sécurité civile

Présentation par la DDSC des nouvelles dispositions.

4- Information sur la loi de développement des territoires ruraux (cf encadré ci-après)

Trois points nous concernent :

- exonération de la RC des propriétaires
- extension de la TDENS aux études et inventaires du patrimoine naturel
- l'élimination des déchets abandonnés

Un autre point marque une évolution insidieuse :

l'extension de la redevance pour le ski nordique aux autres sports de neige (raquette...).

A quand le VTT, la randonnée ... ?

5- Création d'un pôle national des métiers de l'encadrement du ski et de l'alpinisme en Isère

6- Développement du système INTERREG : projet associant l'Espagne, Andorre et la France pour mutualiser l'information et les moyens opérationnels des secours en montagne.

Le chef de file de ce projet est le SAMU 31. Basé sur un réseau de correspondants chargés d'informer et de secourir. Moyens essentiellement téléphoniques.

Je quitte la réunion à 13 h.

Un point reste à l'ordre du jour : les campagnes de prévention (bilan été 2004, présentation hiver 2004/2005).

Commentaire :

Une très grande partie de cette réunion a été consacrée à des points qui ne nous concernent pas. L'absence de délai ne nous a pas permis de préparer les quelques points qui nous concernent.

==> notre représentation à cette réunion a été particulièrement peu constructive...

Delphine MOLAS.

Loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux parue au J.O du 24 février 2005 Article 65 ter A (nouveau)

Il y a au moins deux articles qui concernent notre activité :

- Article 138

Après le onzième alinéa de l'article L. 142-2 du code de l'urbanisme, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« - pour les études et inventaires du patrimoine naturel nécessaires à l'élaboration et à la mise en oeuvre de la politique de protection et de gestion des espaces naturels sensibles destinés à être ouverts au public. »

Commentaire :

Extension du champ de la taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDENS)

Cet article modifie l'article L. 142-2 du code de l'urbanisme afin de compléter les motifs pour lesquels un département peut instituer une taxe départementale des espaces naturels sensibles.

Le champ d'application de cette taxe est actuellement déjà très large, puisqu'un conseil général peut l'instituer pour couvrir les dépenses liées à l'acquisition de terrains en vue de préserver un site, un paysage ou un milieu naturel, à sa participation aux missions du Conservatoire du littoral, à l'aménagement et l'entretien des espaces naturels, à la gestion des sentiers, ou encore l'acquisition de bois et forêts.

L'objet de cet article est de prévoir que cette taxe pourra également être instituée par une délibération

du conseil général, en vue de constituer une participation forfaitaire aux dépenses du département pour les études et inventaires du patrimoine naturel nécessaires, notamment dans le cadre de la réalisation d'un schéma départemental, ainsi qu'à l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de protection et de gestion des espaces naturels sensibles destinés à être ouverts au public. Ces études et ces inventaires sont en effet relativement coûteux et méritent donc de faire l'objet d'un financement spécifique assis sur les constructions et les bâtiments.

- Article 197

Avant le dernier alinéa de l'article L. 361-1 du code de l'environnement, sont insérés trois alinéas ainsi rédigés :

« La circulation des piétons sur les voies et chemins inscrits au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée, ou ceux identifiés pour les chemins privés, après conventions passées avec les propriétaires de ces chemins, par les communes et les fédérations de randonneurs agréées s'effectue librement, dans le respect des lois et règlements de police et des droits des riverains.

« Les maires, en vertu de leur pouvoir de police, peuvent, le cas échéant, réglementer les conditions d'utilisation de ces itinéraires.

« La responsabilité civile des propriétaires ruraux et forestiers ne saurait être engagée au titre des dommages causés ou subis à l'occasion de la circulation des piétons ou de la pratique d'activités de loisirs qu'en raison de leurs actes fautifs. »

Commentaire :

Réglementation de la circulation des piétons sur les itinéraires de promenade et de randonnée

Cet article précise les règles de circulation des piétons sur les itinéraires de promenade et de randonnée en complétant l'article L. 361-1 du code de l'environnement. Il rappelle que les maires, en vertu de leur pouvoir de police, peuvent réglementer les conditions d'utilisation de ces chemins et écarte la responsabilité civile des propriétaires de ces voies et chemins en cas de dommages subis ou causés par les piétons.

Cet article tend à rappeler les principes généraux qui encadrent la pratique de la randonnée en montagne et à limiter la responsabilité civile des propriétaires des chemins.

Son dispositif se déroule en trois étapes :

- l'alinéa 2 rappelle le principe de libre circulation des piétons sur les voies et chemins inscrits au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée ou identifiés par les communes et les fédérations de randonneurs ;

- l'alinéa 3 rappelle que le maire, en vertu de ses pouvoirs de police, peut réglementer l'usage de ces voies et chemins ;

- le dernier alinéa, il écarte la responsabilité civile des propriétaires de ces voies et chemins en cas de dommages subis ou causés par les piétons.

Seul l'alinéa consacré à l'exonération de responsabilité civile des propriétaires de ces voies présente un intérêt. Cette évolution est d'ailleurs aujourd'hui souhaitée par les associations de propriétaires forestiers.

L'article qui instaurait la possibilité d'une redevance pour la pratique de la raquette à neige a été supprimé.

par Bernard Lips.

Une subvention exceptionnelle sera demandée au Ministère (MJSVA). Henri Lavictoire est en charge de l'établissement du budget pour le 15 février.

Le bureau consacre la journée du dimanche à la lecture des documents rédigés par Jean-Pierre Holvoet et Claude Roche (note d'introduction et questionnaire en trois parties : « Fonctionnement de la FFS », « Vous et la FFS », « Développement de la FFS »). Cette séance de travail a permis d'apporter des idées nouvelles et de finaliser la rédaction des textes.

La réalisation du dossier de présentation (note d'introduction, questionnaires et mode d'emploi) sera assurée par Jean-Pierre Holvoet et Claude Roche. Il sera communiqué au CD le 13 janvier pour avis par courriel. La version définitive sera envoyée à GAP Editions le 20 janvier pour une mise en page professionnelle. L'ensemble des documents sera diffusé à tous les fédérés par courrier et disponible sur Internet. Laurent Galmiche est chargé de demander des devis à GAP Editions.

Il est décidé de rédiger deux autres questionnaires destinés aux partenaires de la FFS (administrations, collectivités, fédérations) à chaque échelon (national, régional et départemental) et aux pratiquants occasionnels (via l'ANECAT et le SNPSC) ainsi qu'aux archéologues ou cataphiles. Jean-Pierre Holvoet et Claude Roche réaliseront ces nouveaux questionnaires à partir de février.

Il sera demandé aux personnes consultées de privilégier des réponses par internet. Claude Roche enverra dans la semaine du 10 au 15 janvier 2005 la version actuelle du questionnaire à Jean-Luc Metzger qui s'occupera de la réalisation d'un formulaire Internet interactif permettant de répondre puis dépouiller les réponses. Ce développement sera mis en service fin février.

Pour les réponses sur papier, la possibilité d'envoyer des enveloppes T (les frais de retour étant à la charge de la FFS) avec le dossier de présentation sera étudiée par Laurent Galmiche.

Autres points :

Contacts locaux : Claude Roche contactera le président du CDS du Gard pour préparer une rencontre avec le Conseil Général. Les démarches auprès du Conseil Régional ne seront entreprises qu'après la concrétisation des aides financières accordées au congrès national qui a lieu dans la même région.

SNPSC : Suivi des actions à mener à la charge de Pierre Rias et Jean-Pierre Holvoet.

ANECAT : Suivi des actions à mener à la charge de Claude Mouret.

AFK : Suivi des actions à mener à la charge de Stéphane Jaillot.

Intervenants : la décision de convier des intervenants non spéléologues (par exemple, des universitaires) sera prise par courriel dès la finalisation du questionnaire (20 janvier).

Journées d'études, réunion des présidents de région : Réservation des salles à la charge de Serge Fulcrand.

Etat des lieux de la fédération : un premier travail a été fait par Gérard Cazes. Bernard Lips communiquera à Claude Roche des éléments chiffrés sous forme de graphiques (20 janvier).

Forum de discussion : Il sera mis en place par Delphine Molas, Yves Pratter et Bernard Thomachot (opérationnel le 31 janvier). Animation par Jean-Pierre Holvoet.

Analyse des réponses : un bilan d'étape sera fait pour l'AGN à mi-mai. Jean-Pierre Holvoet assurera l'organisation du suivi.

Comité d'honneur : une liste de personnes sera constituée dans la semaine par échange de courriels. Bernard Lips contactera les personnes pressenties. Ce Comité devra être constitué fin février.

Comptabilité – finances

4. Comptes 2004 : Les premières analyses de Laurent Galmiche montrent que les commissions ont globalement dépensé moins que prévu au budget bien que les actions prévues aient été réalisées. A l'inverse, des dépassements de dépenses de fonctionnement doivent être encore analysés précisément. Le budget FAAL a été dépensé et sera peut-être déficitaire avec une dernière demande à traiter pour le lycée de Die.

MESSAGE A TOUS LES PRESIDENTS DE CSR ET DE CDS

Chers collègues;

je vous rappelle que vous avez jusqu'au 31 mars 2005 pour mettre vos statuts et règlement intérieur en conformité avec les statuts et RI types adoptés par la FFS et avec le décret du 7 janvier 2004.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement et conseil dont vous pourriez avoir besoin.

Le comptable fédéral n'a reçu aucune pièce comptable de la CREI depuis sept mois, malgré les relances effectuées. Le DTN n'a aucun retour sur les actions réalisées dans le cadre des accords bi-gouvernementaux, malgré d'autres relances. Il est impératif que les rapports soient remis sous un mois au Ministère (MJSVA).

Marc Faverjon, président de la CREI, est chargé de résoudre ces problèmes internes à la commission lors de la réunion nationale de la CREI ce même week-end à Lyon. (Suite à l'absence du trésorier de la CREI lors de cette réunion de la direction nationale, le président de la CREI prend acte de sa démission. Marc Faverjon reprend en main la comptabilité de la CREI)

5. Indicateurs financiers : Cinq à six indicateurs financiers pluriannuels seront présentés à l'AG et publiés dans le Descendeur. Ils doivent être établis pour février. Bernard Lips et Laurent Galmiche suivent ce point avec notre comptable.

6. Réunion des trésoriers de commissions : La réunion fixée au 3 décembre n'a concerné que la seule commission Canyon EFC. Il n'avait pas été possible de trouver une date qui rassemble toutes les commissions concernées.

Une nouvelle réunion sera organisée au 2ème trimestre 2005. Laurent Galmiche contactera par courriel toutes les personnes concernées courant janvier.

7. Dossiers subventions :

Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (MEDD)

En 2004, le MEDD a versé une subvention de 4 k€, pour la première fois depuis des années, pour la réalisation de plaquettes de communication. Ces plaquettes seront éditées en 2005.

Le Bureau décide d'attendre la réunion du 26 janvier au MEDD pour présenter une demande de subvention concernant l'activité globale de la commission Environnement, y compris la publication des actes de Sorèze.

Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative (MJSVA)

Pour simplifier l'élaboration de la convention d'objectif, il faut faire valider notre comptabilité analytique par le Ministère. Cela nécessite de traduire nos postes analytiques dans les actions identifiées par le Ministère (fiches par disciplines). Une réunion avait été décidée en juillet, lors de la signature de la convention d'objectifs, mais n'a pas encore été tenue car cette gymnastique comptable demande du temps. Il est nécessaire que cette réunion d'harmonisation comptable avec le Ministère se tienne dans la première quinzaine de février si l'on veut que la convention d'objectifs puisse être signée en avril, ce qui permettra de connaître la subvention accordée avant l'AGN. Bernard Lips a fait une première proposition de postes à identifier.

Laurent Galmiche, Henri Lavictoire, Bernard Lips et Claude Roche prépareront cette réunion par courriel.

8. Budget 2005 : Il manque encore 5 budgets de commission : CREI (élaboré ce même week-end en réunion CREI), audiovisuelle, conservatoire, professionnelle et Spelunca Librairie.

Investissements informatiques : L'acquisition de 3 portables est en cours pour le SSF, le CTR Rhône Alpes et la Librairie ainsi que plusieurs postes fixes des salariés.

Publications : L'édition du Karstologia spécial Chauvet comme 3ème numéro gratuit sera remise en discussion lors du prochain CD.

Catalogue de Spelunca Librairie : il est décidé d'envoyer aux nouveaux adhérents à la F.F.S, le catalogue existant (en même temps que le Mémento Spéléo, un numéro de Spelunca, un calendrier des stages et un courrier du Président) et de publier un additif en 2005. Il est débattu de l'intérêt d'envoyer ce courrier aux nouveaux adhérents à leur adresse personnelle et non par l'intermédiaire du club. Laurent Galmiche chiffrera cette possibilité pour le prochain CD.

A noter l'impact positif de l'utilisation de la feuille d'envoi du dernier Spelunca pour promouvoir les nouveautés de notre librairie.

Matériel : ce poste est exceptionnellement plus élevé en 2005 en raison de la nouvelle réglementation sur les EPI qui nécessite le renouvellement d'une partie du matériel.

SSF : la commission a intégré dans son budget une subvention du Ministère de l'Intérieur. Les actions correspondantes ne seront réalisées que si cette subvention est accordée.

Je vous précise que désormais c'est le Comité Directeur qui est statutairement désigné pour valider les statuts et RI des CSR et CDS.

Cependant, il a délégué cette mission à la commission statuts et règlements fédéraux et n'interviendra donc qu'en cas de litige.

Pour que vous puissiez obtenir rapidement la lettre de reconnaissance officielle de la fédération, il vous faut IMPERATIVEMENT adresser au siège fédéral un exemplaire de vos statuts et RI signés du Président et d'au moins un membre du bureau accompagné du récépissé de dépôt de vos nouveaux statuts en Préfecture.

Dès réception, le courrier de reconnaissance vous sera adressé.

Je vous remercie de respecter les échéances et de faire le maximum pour que très vite tous les CSR et CDS soient en conformité.

Cordialement

Jean-Pierre HOLVOET

Réunion des présidents de région du 27-28 novembre 2004

Présents : Laurent GALMICHE, Trésorier FFS, représentant le président de la fédération

Claude ROCHE – DTN

Gilles COLIN – Q - Côte d'Azur

Jacky COMTE – P - Franche Comté

Benoît DECREUSE – P - Franche Comté

Henri LAVICTOIRE – R - Alsace

Annick MENIER – G - Aquitaine

Jean-Luc METZGER – L - Lorraine

Roger MIR – E - Languedoc Roussillon

Patrick PELOUX – C - Rhône-Alpes

José PREVOT – K - Champagne - Ardennes

Jean-Luc ROCH – N – Centre

Fabrice ROZIER – F – Midi-Pyrénées

Excusés :

Christian THOMAS – A - Ile de France

David KONOJACKI - D – Alpes-Méditerranée

Jean-Marc LECOCQ – J – Normandie

Marc BERTAUD – M – Auvergne

Dominique DOREZ - S - Poitou-Charentes

José MULOT – T – Picardie

Philippe PICARD – U – Limousin

Présentation de l'ordre du jour

1) Manifestations de Masse en Milieu Souterrain

* quelle politique et attitude à tenir

2) La collecte des informations pour la FFS

* liste des publications, des découvertes, des arrêtés de tous genres, des médaillés J&S

3) La volonté de la FFS de couper la France en deux

* dispatching des CTR, DTN et autres.....

4) La mise en conformité des statuts avant fin mars 2005 des CSR et CDS

5) En 2005 le prochain congrès a lieu dans la Région E et après 2006, 2007, 2008???????

6) Les assises de la spéléologie fin 2005

7) Les dossiers de subventions en dehors du FNDS dans les régions.

8) Les relations avec le conseil régional

9) Les conventions avec les ministères, la FFS, les CDS, les médias.....

10) Congrès IUS de Athènes (voir Athènes et revenir en Aquitaine)

11) Achat de nouveaux locaux FFS

12) Lieu et date de la réunion des présidents en 2005

13) Appellation des régions

Le compte rendu devra être disponible pour la prochaine réunion de bureau - FFS les 7-8 janvier à Issy les Moulineaux (92).

Calendrier prévu pour la remise du compte rendu :

Le 05.12.2004 données brutes par J.L Metzger

Le 12.12.2004 premières corrections

Le 19.12.2004 Synthèse

Le 26.12.2004 envoi du compte rendu à la FFS

Les débats débutent à 10h15 par le point numéro 4 de l'ordre du jour

1) La mise en conformité des statuts avant fin mars 2005 des CSR et CDS

-L'historique nous est rappelé par Claude ROCHE. Conformément à la loi sur le sport de 1984 modifiée en 2000 et au décret de janvier 2004, nous devons adopter de nouveaux statuts en CSR et CDS. L'agrément Jeunesse et Sport des CDS et CSR dépend de la mise en conformité de leurs statuts. Une version conforme des futurs statuts est prête et distribuée par la fédération. Ils doivent être adoptés avant le 31 janvier.

-Quelques CSR ne seront pas prêts avant avril, date à laquelle ils feront leur AG.

2) La collecte des informations pour la FFS

* liste des publications, des découvertes, des arrêtés de tous genres, des médaillés J&S

Laurent Galmiche nous fait lecture de la lettre de B. Lips. Celui-ci nous propose de débattre de certains points pendant notre réunion en insistant sur ce moment important de la vie fédérale, au même titre que les réunions de CD.

-Un historique de ces réunions depuis 2000 nous est retracé :

2000 - compte rendu léger, mais il y est affirmé l'importance du FAAL, des JNS,

2001 - le compte-rendu s'étoffe mais contient beaucoup d'informations fédérales. Il y est affirmé l'importance du rôle des présidents de région.

2002 - beaucoup de descente d'informations de la direction de la FFS vers les présidents. Ce n'est pas le rôle a priori de cette réunion !

2003 - *??*?

2004 - on doit avoir plus de représentativité et d'impact sur le fonctionnement fédéral. C'est la raison pour laquelle le Président de la FFS n'est pas présent à Lisle-en-Rigault afin de ne pas influencer les choix des régions.

-Les outils d'information et la collecte de l'information sont nécessaires au bon fonctionnement de la fédération. Une volonté se fait jour pour remettre les régions au centre du fonctionnement fédéral, notamment pour faire remonter l'information. Mais cette collecte est difficile à mettre en œuvre.

-Des problèmes récurrents existent, notamment au niveau des personnes disponibles, prêtes à prendre des responsabilités. Quelles institutions sont incontournables ? Faut-il un CDS dans chaque département (même lorsqu'il n'y a qu'un club) ?

-Comme il y a trois ans, on se repose encore la question du rôle des régions.

-Il faudrait assurer une collecte synthétique de l'information dans chaque région, avec une personne responsable au niveau des CSR et un permanent du pôle lyonnais qui ferait des relances régulières suivant un calendrier géré par ce permanent. (cf. encart ci-dessous).

la collecte des informations publiées dans le chapitre V du Descendeur :

- les publications spéléologiques éditées dans l'année
- les activités de pratique et surtout des activités de promotion de la spéléologie
- les premières et topographies réalisées.
- les médailles Jeunesse et sports décernées dans l'année

-Bien identifier les personnes ressources pour chaque dossier et caler correctement les procédures.

-Il faut faire circuler et remonter l'information, même de "force" si nécessaire.

-Le FNDS est maintenant attribué pour des actions bien identifiées et des organismes seront tirés au hasard pour vérifier la bonne utilisation des fonds. Dans nos comptes de résultats, il faut intégrer la partie bénévolat pour montrer la réalité du travail effectué et faire en sorte que les aides soient une partie minime des budgets globaux.

UIS : Claude Mouret propose que les frais du délégué adjoint et des éventuels candidats aux postes de présidents de commission UIS soient inclus dans le budget prévisionnel. Le budget de la délégation UIS sera revu dans ce sens.

En ajoutant l'ensemble des demandes des commissions, le déficit prévisionnel de l'ensemble du budget s'élève à 58 k€. Laurent Galmiche mettra en relief les points à discuter au CD de mars. Une réunion de Bureau la veille de la réunion du CD permettra de faire une première analyse....

9. Augmentations de salaires : Suite à la décision du bureau de procéder à un éventuel réajustement des salaires chaque année au mois de janvier, une augmentation de 5% est votée à l'unanimité pour les quatre salariés du siège.

Par ailleurs, les stages de Céline Pompele et Sandrine Buyle se terminent en juillet 2005. Il faudra décider de l'organisation à mettre en place.

10. Aide aux Ecoles Départementales de Spéléologie : Les bilans d'activités n'ont pas encore été reçus. Il y a un manque de visibilité sur les demandes et budgets prévisionnels des EDS : le fonctionnement est à améliorer sur ce point.

Le dispositif actuel consiste à subventionner uniquement les trois premières années de fonctionnement des EDS. Les trois EDS les plus anciennes ont entamé leur 4ème année en 2004. Claude Roche fera un bilan du fonctionnement des EDS pour la prochaine réunion du CD. La question de l'aide au-delà des trois premières années sera aussi posée.

11. Règlement financier : En octobre, un règlement financier provisoire a été voté. La version définitive doit être présentée au CD de mars, puis votée en AG.

Il est important que l'ensemble du CD se prononce sur ce règlement. Laurent Galmiche signale que doit être précisé dans ce règlement le mécanisme de délégation de signature pour les chéquiers et souhaite que la délégation du comptable fédéral soit étendue aux paiements par virement.

Communication – Publications

12. Editorial du Spelunca n°97 : Delphine Molas a communiqué un texte consacré aux Etats Généraux de la Spéléologie. Les membres du Bureau et Jean-Pierre Holvoet feront leurs remarques dans la semaine.

13. Pages « Vie fédérale » du Spelunca n°97 : Delphine Molas a reçu à ce jour : les comptes-rendus de la réunion de CD d'octobre et des Assises de Sorèze (commission Environnement).

La 4ème page de couverture sera consacrée au congrès de Narbonne. Delphine Molas en informera les organisateurs en précisant que la mise en page finale sera effectuée par GAP Editions.

Delphine Molas demandera à Marcel Meyssonier d'inclure les manifestations françaises dans le calendrier des manifestations qu'il établit. Claude Mouret enverra une présentation de l'UIS et un encart sur le congrès UIS 2005. Claude Roche rédigera un bilan des JNS 2004 (18 CR reçus seulement pour une cinquantaine de manifestations organisées) et une présentation des Etats Généraux de la Spéléologie. Ces articles sont à fournir avant le 10 janvier.

Le Bureau décide de proposer aux structures fédérales et aux fédérés un abonnement à toutes les publications fédérales de l'année, hormis Spelunca et Karstologia (Descendeur, Lettre de l'élu et publications des commissions), pour un montant de 60 € (hors frais de port d'environ 15 €), envoyées en deux fois (avril et octobre). L'annonce en sera faite dans ce numéro de Spelunca.

14. Vente de Spelunca Karstologia : La vente des anciens numéros de ces revues décidée lors de la réunion du CD en mars 2004 n'est pas encore opérationnelle.

La page d'accompagnement de Spelunca sera utilisée pour annoncer la vente, réservée en 2005 aux structures fédérales, des anciens numéros de Spelunca pour 1 € port non compris (limité à un exemplaire des numéros dont le stock est supérieur à 50 exemplaires). En complément, il pourra être présenté quelques ouvrages en vente à la Librairie.

15. Equipements de Protection Individuelle (EPI) : Il s'agit de proposer aux clubs un mode d'emploi pratique de la nouvelle réglementation à paraître dans Spelunca. Philippe Kernéis rédigera un premier jet qui sera discuté point par point.

Bernard Tourte attire l'attention sur la prochaine parution par les commissions SSF et EFC de leurs manuels qui devront intégrer un chapitre sur la vérification des EPI.

16. Corrections des articles de Spelunca : Certains articles posent des problèmes de politique ou d'éthique fédérales qui ne peuvent pas être traités dans l'urgence.

Le comité de lecture doit être associé plus en amont. Il est demandé à la commission Publications de leur adresser les articles dès réception, puis dans un deuxième temps la pré-maquette.

Pour le cas particulier des articles de plongée souterraine, il sera demandé à l'EFPS de proposer à la commission Publication une notice à destination des auteurs souhaitant publier un article de plongée souterraine dans Spelunca. La question est posée de savoir si une rubrique de contrepèteries a sa place dans la « vitrine fédérale ». Plus généralement, le Bureau demande à la commission Publications de mener une réflexion sur le contenu des rubriques de Spelunca intégrant les aspects politiques et éthiques.

Une réflexion est aussi à mener avec les commissions qui ont leur propre publication et qui sont parfois trop absentes de Spelunca.

17. Régie publicitaire : Actuellement la publicité est gérée par GAP Editions par délégation de la FFS. La commission Publications n'a pas formulé de remarque sur le fonctionnement actuel.

Cependant, des fédérés se sont émus de voir apparaître de nouvelles publicités sans réel lien avec la spéléologie. Le Bureau demandera à la commission Publications d'analyser les problèmes posés.

18. Lettres de l'élu n° 24 & 25 : n°24 : parution fin janvier, elle sera consacrée uniquement à l'achat d'un local à Lyon.

n°25 : parution mi-février, y figureront les CR des réunions de Bureau de janvier, celles tenues au CNOSF, celle des présidents de région, celle tenue au MJSVA au sujet du BEES, du CIS, au MEDD, l'enquête pour Spelunca Mémoires « Spéléologie et société » et un texte sur les disparités régionales du FNDS.

19. Cartes de vœux, de correspondance et de visite : L'impression des cartes de visite et de correspondance sera lancée la semaine prochaine avec une charte graphique à minima.

1.000 cartes de vœux nous ont été offertes par GAP Editions. Depuis, des demandes ont été reçues qui n'ont pu être satisfaites. En 2005, il sera proposé aux fédérés, clubs, CDS et CSR de commander les cartes de vœux fédérales. Annick Menier suit ce dossier avec Daniel Chailloux. Cette proposition sera faite via la page d'accompagnement de Spelunca en septembre. Il sera donc demandé à la commission audiovisuelle de proposer une carte au Bureau courant août 2005.

Le choix de la photo est discuté car elle représente une cavité située à l'étranger et reflète peu nos formes vestimentaires de pratique. La communication de la fédération passe aussi par la mise en valeur du patrimoine souterrain Français et de ses savoir-faire auprès de ses partenaires directs. Il y aura donc plus d'attention en la matière pour l'édition 2006.

Commissions et actions

20. Canyon – délégation ? La délégation n'a pas encore été attribuée par le Ministère. Des compléments d'information sur la place occupée par le canyon au sein de la FFS ont été adressés au Ministère (MJSVA) qui doit faire connaître sa décision avant le 31 janvier.

L'arrêté du 26 janvier 2005 paru au Journal Officiel le 10 février 2005 renouvelle jusqu'au 31 décembre 2008 la délégation pour l'activité "spéléologie" à la Fédération Française de Spéléologie mais ne nous accorde pas la délégation pour l'activité "canyon" que nous avons demandée.

21. Assurances – quelle organisation ? Philippe Kernéis assurera l'intérim à la tête de la commission Assurances. Le choix est fait de confier à nos salariés une partie du travail. Il est donc urgent de les former pour :
-répondre aux demandes simples des fédérés, et transmettre les autres à la commission

-Une discussion s'engage sur les transferts d'information entre les régions. Certaines régions envoient déjà lorsqu'elles éditent un bulletin, celui-ci aux autres régions. Spelunca devrait servir de relation entre les différentes instances fédérales, régionales, départementales et la base des fédérés. Il est rappelé que la version actuelle de Spelunca est le résultat d'une large enquête menée auprès des spéléologues.

-Le site fédéral et la base de donnée des abonnés nécessitent un toilettage afin de pouvoir naviguer plus facilement et de pouvoir avoir une meilleure approche sur les filiations fédérales et combler les carences décelées.

-Le descendeur est la mémoire annuelle de la Fédération. C'est devenu un document incontournable. Il faut éduquer les personnes pour/et produire de l'information synthétique, légère et répétée. Mais attention trop d'information tue l'information.

-La liste CSR est un très bon outil. Elle peut être un bon forum.

Bref, la communication est très importante.

3) La volonté de la FFS de couper la France en deux, dispatching des CTR, DTN et autres.....

-Il est incontournable, qu'un CTR/CTN dans le grand nord aiderait pour les discussions avec les politiques, serait un relais sur le terrain et un partenaire privilégié qui nous défendrait auprès de nos partenaires comme les DDJS, DRJS etc...

-Il est anormal qu'il n'y ait aucun CTR/CTN pour le tiers des spéléologues de la Fédération Française de Spéléologie. Cinq cadres d'état sont placés auprès de la fédération pour 7600 licenciés et tous se trouvent dans le sud, sud-est. Au nord de Lyon c'est le désert.

-C. ROCHE explique qu'au plan national, la spéléologie est relativement bien servie. Il rappelle qu'il est à disposition des CSR pour aider et soutenir la construction de dossiers régionaux. Si nous sommes désireux d'avoir plus de cadres techniques, il faudrait que nous intervenions auprès des parlementaires pour obtenir la création de nouveaux postes. Puis il prend exemple sur ce qui s'est fait en Franche-Comté.

-Il faudrait faire une liste des actions réalisées dans les différentes régions pour que chacun voit ce qu'il est possible de faire. Patrick Peloux est prêt à faire une liste des actions pour sa région. La réunion des présidents de régions est une superbe tribune pour faire passer l'information, la répéter et la diffuser... la faire vivre.

4) En 2005, le prochain congrès a lieu dans la Région Langedoc-Roussillon et après 2006, 2007, 2008????

-2005 : Narbonne. C'est un club qui organise le congrès sans le CDS. Tous les mois, des réunions de synthèse ont lieu avec le CSR afin de suivre le dossier. Il est prévu deux envois de réservation pour avoir du monde. Le lundi de Pentecôte n'étant plus férié, il risque d'y avoir de gros problèmes. Une réflexion sur le sujet doit être menée. La date peut elle évoluer ? L'aspect convivial, rencontre d'anciens potes, est primordial pour la réussite d'un congrès. Ce doit être une fête. Un compte-rendu de l'organisation du congrès d'Ollioules serait un bien. Gilles COLLIN d'Ollioules se propose de le faire.

Il est regrettable que la fédération ne soutienne pas assez pécuniairement ce genre de manifestation, les 3000 euros sont vraiment trop peu ; il faudrait une aide plus conséquente de l'ordre de 6 à 10 000 euros. De plus est-ce que la CREI doit avoir un aussi gros budget, car la France ne rayonnera plus comme elle l'a fait depuis des décennies.

Les présidents de région souhaitent que le montant de l'investissement sur les congrès soit d'un minimum de 6000 euros, et la moitié au moins de cet argent soit débloquée avant le congrès plutôt qu'après. Le reste étant accordé avec la remise des comptes.

--A titre purement indicatif et avec des réserves :
6-8 mai 2006 : Aquitaine - La Pierre-St-Martin

2007 : WE de l'ascension

2008 : ?

2013 : Région Provence-Côte d'Azur pour les 50 ans de la fédération.

5) Les assises de la spéléologie fin 2005

Claude ROCHE re/situe le contexte des assises pensées autour de 3 thèmes :

- organisation de la fédération.

- comment mieux satisfaire la demande des fédérés ?

- Développement ? Comment, et faut-il chercher à se développer (nombre de spéléologues) ?

De nombreux débats existent. Mais rien de concret ne sort. Comment faire pour améliorer les choses ?

Il est proposé d'organiser des états généraux de la spéléologie, dont le déroulement est prévu comme suit :
-de janvier à Juin 2005 émission et réception de documents,

-juillet-octobre 2005 dépouillement et classement des réponses

-le 12 & 13 Novembre 2005 les assises prévues à Méjannes le Clap (30).

-Le vendredi 11 sera réservé aux commissions enseignement : EFS, EFC, EFPS et réunion des Présidents de région.

-Afin d'assurer le succès de ces journées, il faut les mettre au débat des AG régionales afin de mobiliser un maximum de fédérés, s'appuyer sur le réseau des CDS et CSR. Une forte participation de la base est souhaitée. Pour cela, il faut aller la chercher : information, communication... Les commissions fédérales ont évolué, mais comment la fédération, les spéléologues ont-ils évolué ?

-Il faudra que les résultats soient diffusés vers les fédérés et qu'une ligne budgétaire soit définie au niveau de la fédération afin d'aider au déplacement des fédérés de base. L'aide à la présence pourrait être subventionnée au niveau des CDS en fonction de leur éloignement et du nombre de fédérés déplacés.

-Un consensus se fait sur le rôle déterminant que les CSR et les CDS auront sur la diffusion des informations auprès de la base avant la grand-messe des états généraux.

6) Les dossiers de subvention en dehors du FNDS dans les régions.

Le BAC (Bilan d'Activité des Clubs), déjà utilisé en Midi-Py, est un document, élaboré par les cadres techniques, destiné à aider les clubs pour justifier les demandes de crédits FNDS. Claude Roche propose une diffusion de cet outil à l'ensemble des régions. Il faut aussi mettre au planning tous les dossiers pour permettre de les voter préventivement en assemblée

Information : La fédération a demandé la délégation Canyon auprès du Ministère Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative. Il existe une opportunité pour que nous obtenions cette délégation.

7) Manifestations de Masse en Milieu Souterrain

Roger Mir expose rapidement les faits.

-Les raids sont un phénomène à la mode, et on ne peut pas les ignorer puisqu'ils se feront quand même avec ou sans la fédération. Il est donc préférable de les utiliser pour faire passer une autre image de la spéléo que celle des accidents.

-La fédération, de par ses compétences, se doit de protéger les personnes mais aussi les cavités en respectant la « charte du spéléologue » adoptée le 18 mars 2001 à Lyon.

-Selon Claude, on met beaucoup de choses derrière la notion de raid. Le ministère s'est posé la question de tels raids. Il doit définir au cas par cas les conditions de réalisation du raid considéré. Un raid doit respecter la saine pratique et l'image du sport pour lequel est défini le raid. On pourrait faire des rallyes-raids. Ça peut-être une façon ludique de découverte de la spéléo, en particulier dans le cadre de raids multi-sport. Exemple jeux de piste etc... sont de très belle idées. Cependant, 4 points forts sont à surveiller : sécurité, éthique, environnement protection, expertise

-effectuer le suivi des sinistres avec la base de données existante

Une journée est à programmer à Lyon avec la participation de Michel Decobert.

22. Pompage GARD : Le projet de pompage et de traitement d'une ancienne pollution par les hydrocarbures présenté par le CDS 30 est intéressant et novateur. Il est demandé à la commission Environnement de suivre ce dossier. Une couverture médiatique adaptée doit être mise en place.

Siège fédéral et patrimoine

23. Achat de locaux : La lettre de l'Elu n°24 sera entièrement consacrée à ce dossier. Bernard Lips remet un projet de courrier à finaliser par courriel.

Un vote par correspondance sera organisé conformément à la décision de l'AG. Il faudra rappeler que les Grands Electeurs entrent en fonction le jour de l'AG FFS suivant leur élection. Les votants seront donc ceux qui ont participé à la dernière AGN à jour de leur cotisation 2005.

24. Achat d'un terrain donnant accès aux carrières de Caumont : Le CSR Normandie a fait parvenir un dossier concernant l'achat d'un terrain permettant l'accès aux grandes carrières de Caumont. En complément, le CSR a fait savoir que le prix annoncé de 47k€ pourrait être négocié et qu'il était en recherche de financements locaux.

Le Bureau est unanime pour reconnaître l'importance de ce site pour la spéléologie normande qui y réalise des centaines d'initiations chaque année.

Le projet sera présenté au prochain CD en mars, mais le dossier doit être complété par des études de financement possibles et par une clarification sur la situation patrimoniale des carrières elles-mêmes. La prochaine réunion de Bureau sera organisée en Normandie afin de rencontrer les porteurs de ce projet et d'effectuer une visite du site.

Conventions – Contrats - Partenariats :

25. J.M. D. : J.M. D. nous a adressé la nouvelle convention signée début janvier 2005.

26. CREPS de Chalain : Delphine Molas enverra le texte amendé par courriel et Claude Roche préparera le courrier d'accompagnement la semaine prochaine.

27. FCAF : Une réunion sera organisée avec le président de la FCAF après l'attribution des délégations par le Ministère.

28. BRGM : Ce dossier est en attente de la réunion qui se tiendra au MEDD le 26 janvier. Un CR de cette réunion paraîtra dans la Lettre de l'Elu n°25.

Les consignes de la FFS ont été intégrées dans la Lettre de l'élue n°23.

29. ANECAT : L'ANECAT est partenaire de la commission Environnement pour la réalisation de plaquettes. Elle souhaite développer les relations avec la FFS, notamment pour la formation de ses guides de grottes. Cette collaboration devra être étudiée par l'EFS et Claude Mouret. Le Bureau y est favorable et mettra ce point à l'ordre du jour du prochain CD.

30. FFESSM : Suite à la parution du décret du 9 juillet 2004, réglementant la plongée aux mélanges, l'EFPS et le bureau fédéral ont fait part au Ministère (MJSVA) des problèmes posés aux plongeurs souterrains affiliés à la FFS. Le ministère a entendu nos arguments et a accepté de revoir l'article 27 de cet arrêté qui confiait à la FFESSM le rôle d'édicter les règles de la plongée aux mélanges.

Une nouvelle rédaction envoyée à la FFS et la FFESSM prévoit qu'en matière de plongée souterraine, les deux fédérations, FFESSM et FFS, disposent d'une délégation du ministère et doivent donc travailler conjointement au sein d'une commission commune à la définition des règles de la plongée aux mélanges.

L'article 27 serait ainsi rédigé comme suit :

« Les fédérations disposant en matière de plongée subaquatique et de plongée souterraine de la délégation prévue au titre de l'article 17 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives déterminent conjointement les formations et qualifications requises pour l'utilisation de mélanges en

plongée souterraine. »

Les deux fédérations sont sollicitées pour donner leur avis sur cette nouvelle formulation.

31. Fédération Monégasque de Spéléologie : La dernière AG FFS a exclu Monaco des statuts de la Fédération. Cependant, le CDS 06 entretient des relations étroites avec les spéléologues monégasques et les deux parties souhaitent travailler ensemble. Le CDS 06 demande que les Monégasques puissent voter et être élus au CDS.

La commission Statuts indique que les Monégasques ne pourraient pas être grands électeurs, ni participer à la vie de la Fédération. Comment le règlement disciplinaire s'appliquerait, le cas échéant ?

Une telle collaboration devrait se traduire par une convention dont le contenu précis reste à définir, de même que les signataires (CDS ou FFS, FMS ou club de Monaco).

Jean-Pierre Holvoet se charge de définir les statuts du CDS06 qui seront votés lors de leur AG au mois de mars. Un vote du comité directeur sera indispensable pour valider ces statuts qui s'écarteront des statuts types.

32. Fonds Renault : Le projet de convention présenté par la famille de Philippe Renault est adopté. Cette convention stipule que le fond documentaire de Philippe Renault est offert à la fédération qui s'engage à le conserver en bon état et dans son intégralité.

Cette convention, soutenue par le bureau, engageant la FFS sur une très longue durée, devra être validée lors de la prochaine réunion du Comité Directeur.

Divers

33. Médailles J&S et membres d'honneur : Les médailles de bronze et d'argent seront demandées pour 12 personnes. Le dossier est à remettre le 28 février pour une distinction au 14 juillet. L'ordre national du mérite a été demandé pour une autre personne.

Une proposition de nouveaux membres d'honneur pourra être discutée au CD de mars.

34. Réunion des présidents de région : Le compte rendu de la réunion de président de région a été reçu et analysé par le bureau. Ce compte rendu sera publié dans la Lettre de l'Elu et, comme les années précédentes, dans le Descendeur. Cependant, force est de constater que ce texte mériterait un effort de rédaction et de correction.

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION MEDD / BRGM / FFS - 26 JANVIER 2005 – MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.

Présent : Christian BARTHOD (Direction de la Nature et des Paysages, correspondant MEDD / FFS) ; Claude ROCHE (DTN FFS) ; Bernard LIPS (Président FFS) ; Stéphane JAILLET (Commission scientifique FFS) ; Christophe TSCHERTER (Commission environnement FFS) ; Jean-Louis NEDELLEC (Gestionnaire BDCavités - BRGM) ; M. BEROU (Service publication - BRGM) ; Hélène DELMAS (Direction Pollution Prévention des Risques MEDD) ; Mme TOUIN de la Direction de l'eau MEDD

Christian Barthod introduit la réunion en posant d'emblée les points d'achoppement qui sont apparus à la FFS, dans la mise en place de la Base de Données Cavités (BD Cavités) (réalisation BRGM pour le compte du MEDD). En effet, lors des Assises de l'environnement à Sorèze, la FFS avait fait part au MEDD de la nécessité d'une réunion commune, afin que soit précisé le contexte général, que soient clarifiées les demandes du BRGM et les conditions d'un éventuel partenariat (convention cadre).

Christian Barthod propose de même que soient abordés au cours de cette réunion les relations entretenues entre FFS et MEDD et les problèmes liés à l'eau souterraine en milieu karstique.

La BD Cavités et le BRGM : Hélène Delmas présente brièvement le cahier des charges de la mission confiée au BRGM en 2000. L'objectif principal de

-Pour beaucoup, le mot « raid » ne passe pas, car ils l'associent à compétition, et la compétition ne plaît pas. Les termes de rallye ou de challenge sont proposés pour éviter de froisser les esprits. Cela peut-être une façon ludique de découvrir la spéléo, en particulier dans le cadre de raids multi-sport.

-En fait les gens se questionnent sur la deuxième partie du sujet : les détails sur la sécurité, l'écologie et autres qui feront l'objet d'un développement ultérieur, laissant de côté le principe de base.

-Il y a eu un refus de mettre dans le même sac raid, JNS, initiations, classes découvertes etc. alors que pour toutes ces manifestations, la sécurité des personnes et des cavités est nécessaire.

8) Les conventions avec les ministères, la FFS, les CDS, les médias.....

-Les contrats d'objectifs entre CSR et DRJS sont lourds à gérer, en revanche il y a de très grosses subventions pour réaliser les objectifs visés.

-En PACA, il y a des problèmes d'accès aux entrées des trous. Beaucoup de pistes non goudronnées sont interdites aux véhicules. Quelles solutions sont possibles au niveau fédéral ?

-Les CDESI!!!, Natura2000!!! définissent de plus en plus de zones réglementées. Comment avoir un poids sur les négociations ? Le partenariat surtout avec l'ONF au niveau départemental (avec les responsables pas les hommes de terrain) est une très bonne voie car souvent bien accepté par l'ONF à condition de partage et de discussion.

-Nous voudrions être reconnus comme gestionnaires du milieu souterrain. Il faut le revendiquer auprès des directions régionales, départementales, et du ministère de la jeunesse et des sport et autres instances

9) Appellation des régions

-L'utilisation des lettres pour dialoguer avec la fédération (numéro de licence, dénomination des adresses mail, habitude au niveau des instances fédérales) laisse penser qu'il est très dur d'envisager leur suppression. Nous demandons donc de lier dans les courriers et les signatures les noms complets suivis ou précédés de leur lettre.

10) Lieu et date de la réunion des présidents en 2005

-La réunion des présidents de région est inscrite en toute lettre dans notre règlement intérieur. Il serait logique qu'il y ait une subvention votée à l'AG pour cette action. Des aides ministérielles ne seraient pas incongrues. Notre prochaine réunion se situera sur le lieu des états généraux prévus pour 2005 (Méjannes le Clap). Nous n'aurons qu'une seule journée, le vendredi 11 novembre 2005, pour notre réunion. Les deux jours suivants étant réservés aux états généraux de la spéléologie.

11) L'invitation des 3 présidents de région doit être réorganisée.

Ce sont trois représentants des régions convoqués qui sont désignés pour assister au 2 CD hors AG. En cas de non présence d'une personne, il est possible de déléguer une autre région à la place sans modifier la rotation instituée (cas particulier pour la Corse ou la Réunion qui ne sont en général pas présentes pour cause de déplacement trop important!). Dans la mesure du possible, si le président d'une région invité ne peut s'y rendre, ce serait bien qu'il délègue un représentant plutôt que de laisser la place à une autre région. C'est notamment vrai pour les présidents présents au CD qui sont déjà présents d'office. Ce serait une bonne occasion pour que de nouvelles personnes soient mises au contact du fonctionnement des institutions fédérales.

12) Congrès UIS de Athènes (voir Athènes et revenir en Aquitaine) 21-28 Août 2005

-Le prix de 150€ est très élevé. Animer un stand coûte aussi très cher pour son transport.

-A ce jour seules deux régions feront le déplacement à Athènes ; la Franche Comté et l'Aquitaine.

13) Achat de nouveaux locaux FFS

Le dossier mérite d'être mieux construit afin d'être

présenté de façon satisfaisante aux grands électeurs. Cependant, il semble que l'achat envisagé soit une bonne opportunité en terme d'investissement et en terme de qualité (non inondable). Le passage direct entre les deux bâtiments peut être envisagé, mais risque de poser de gros problèmes (2 copropriétés différentes !!) pour une telle réalisation. Les niveaux entre les deux immeubles ne sont pas en concordance.

Un dossier convenable doit être préalablement présenté aux régions pour donner l'ensemble des informations nécessaires aux débats avec les grands électeurs qui devront se prononcer. Cet achat devrait permettre d'accéder plus facilement aux ouvrages et archives

14) EPI équipement de protection individuel

-Une nouvelle réglementation est applicable au matériel utilisé de façon collective : donc d'initiation notamment. Il y aura nécessité à mettre en place des contrôleurs au matériel sur le modèle des TIV en plongée pour le contrôle des bouteilles. Le matériel devra être numéroté, identifié, pour un meilleur suivi et respecter une quelconque norme. Voir avec les autres fédérations comment elles s'arrangent avec cette loi. Qui va prendre l'initiative d'être contrôleur ? Comment la fédé va-t-elle former ses contrôleurs ? Il y a urgence pour la fédération et en particulier l'EFS de communiquer plus sur ces problèmes.

15) Les relations avec le conseil régional

-Commission tourisme ou autres, il faut voir toutes les commissions et ne pas se contenter des commission jeunesse et sport ou vie associative. En Rhône-Alpes, comme en Lorraine il y a des contrats d'objectif sur trois ans. Pour la Lorraine il y a peu de contrôle, mais en Rhône-Alpes les dossiers sont suivis de près. En revanche la région n'aime pas qu'on lui rende de l'argent, il faut donc bien faire ce qui est prévu ! Il suffit de déclarer des objectifs suffisamment flous pour pouvoir émerger à chaque fois. Ça peut être une bonne idée de s'adresser aux élus responsables de votre secteur. Si un dossier est présenté par un conseiller régional, il sera sûrement mieux considéré qu'un dossier envoyé par la poste.

-Remarque :

Il est possible d'avoir des subventions avec des partenariats comme les agences de l'eau (pour prélèvement et analyse des eaux souterraines), ou par des relations avec les commissions et d'autres institutions.

A PROPOS DU FNDS

Par Laurent Galmiche

Le MJSVA nous a fait parvenir au cours de l'année 2004 des informations détaillées sur la répartition des subventions accordées en 2003 aux clubs, comités départementaux et comités régionaux de toutes les fédérations au titre de la part régionale du FNDS.

Les résultats des données contenues dans la base de données ORASSAMIS révèlent une grande disparité quant à la répartition des crédits par objectif puisque certaines régions ont consacré 1/3 des crédits au « soutien des activités traditionnelles des clubs » pendant que d'autres y affectaient les 3/4 de leur enveloppe.

De même, on constate une grande disparité entre les crédits accordés aux clubs et aux CDS à l'intérieur même des régions. La part attribuée effectivement aux clubs dans la part régionale est également très variable : de moins de la moitié de la part régionale à plus de 90 % suivant les départements.

La totalité des crédits attribués aux clubs, CDS et CSR pour la spéléologie en 2003 est de 363 368 € soit 48,32 € par fédéré (plus de dix fois le montant moyen du FNDS accordé par licence), 0,5 % de l'enveloppe nationale pour 0,05 % des licences (pour mémoire, la totalité des subventions versées par le MJSVAS à la FFS pour 2003 était de 341 766 €). Les clubs ont bénéficié d'un peu moins de 60 % de ces crédits pendant que les CDS en touchaient 25 % et les CSR 15 %.

cette mission est « la prévention des risques », ce qui passe par une bonne connaissance des vides souterrains naturels ou artificiels (hors mines). Le but est aussi la conservation de la mémoire, surtout dans un contexte d'abandon d'anciens sites (marnières) et de croissance urbaine en milieu rural. La mise à disposition du public des données connues, s'inscrit dans le cadre d'une mission de service public. C'est la raison pour laquelle la base de données est consultable en ligne sur Internet. La BD cavités facilitera également l'application de l'article 156 de la Loi du 27 février 2002.

Jean-Louis Nedellec, du BRGM présente ensuite les aspects techniques de la mise en œuvre de ce travail. Il insiste sur les sources qui ont permis de mettre en place cette base de données, en particulier la banque de données du sous-sol du BRGM, les données des DRIRE, les données des DRAC, l'examen des archives et en dernier lieu la consultation des associations (historiens) et enfin des structures départementales spéléos. Une phase de validation sur le terrain est réalisée pour les cavités artificielles, mais pas pour les naturelles (trop lourd). Il présente alors l'état d'avancement du projet (en 2004) en signalant les départements avec lesquels un accord a pu être trouvé, afin d'acheter (sic) les données spéléos.

Christophe Tschertter rappelle qu'il ne s'agit pas vraiment d'un achat mais plutôt d'une indemnisation, le CDS du Rhône ayant touché 200 € et un fond numérique géologique. Il rappelle également, en prenant exemple sur le rapport d'étape de BD cavités de la Lozère, que plus de 80% des données mentionnées, sont issues de la littérature spéléo (analyse bibliographique). Bernard Lips fait état du ressenti général de la communauté spéléo. Les CDS ou clubs qui ont cédé leurs données n'apparaissent pas dans la base de données comme auteur des fiches (le seul nom qui apparaît est celui du technicien du BRGM, rédacteur de la fiche). D'une manière générale, les spéléos ont l'impression que leurs données ont été recopiées à partir des inventaires et des publications spéléologiques sans respect ni citation de la source bibliographique. L'absence de cadre national à ce projet a conduit le Comité Directeur de la FFS à ne pas donner de directive claire aux CDS, ce qui entraîne une grande disparité de réactions des CDS ou des clubs selon les régions. En outre, Bernard Lips précise le caractère non figé mais au contraire évolutif d'une telle base de données. Les spéléos français avec 30 à 50 km de premières par an sont les seuls à pouvoir valider régulièrement une telle information. De plus, un certain nombre de cavités ne peuvent être affichées pour des raisons de protection ou de bonne intelligence avec les propriétaires avec lesquels nous avons pu signer des conventions d'accès. Une convention-cadre semble donc nécessaire entre le BRGM et la FFS (avec un affichage clair dans la BD Cavités). A partir de cette convention cadre, des conventions pourront être signées localement avec chaque CDS. Bernard Lips souligne également le problème des cavités rebouchées (paysans, chantiers) et qui peuvent à terme poser des problèmes de risques. Une collaboration dans ce domaine serait profitable pour tous.

Le BRGM répond qu'il n'y a pas volonté d'exhaustivité dans cette base. Le but est simplement de faire un état de l'existant à partir de la bibliographie. Il n'est pas prévu dans le cahier des charges une actualisation de la base de données. Par ailleurs, il n'est pas prévu de mettre de topographie (couvert par les droits d'auteur) sur le site. Il serait tout au plus intéressant de déterminer dans certains cas l'extension des réseaux pour déterminer les zones à risques. Il y a par contre nécessité de mettre ces infos dans le domaine public (mission confiée par le MEDD). Le BRGM confirme cependant qu'il est possible de « dégrader » l'information en terme de localisation pour préserver des sites à « enjeux ». Par exemple, il n'y a pas de précision sur la localisation des captages AEP, à la demande de la direction générale de la santé. De même, les entrées de carrières souterraines ne sont pas mentionnées à Lyon. Concernant un projet de convention, le BRGM se charge de rédiger un premier jet (sur la base des conventions départementales, mais pour un cadre national) et de le transmettre à la fédération. Un affichage de logo FFS sur la BD Cavités pourrait être envisagé avec l'aval du MEDD.

En ce qui concerne les cavités rebouchées, le BRGM indique qu'il n'a aucun moyen d'action.

Le MEDD indique qu'il sera éventuellement possible de renforcer le message pour sensibiliser les maires à ce problème.

Relation entre le MEDD et la FFS : Christophe Tschertter présente au MEED les projets environnementaux programmés en 2005 (dépollutions, publications, formation, congrès FFS...). La question du financement de ces actions est abordée. B. Lips rappelle la richesse et la diversité des actions

menées par la communauté spéléo dans le domaine environnemental. Il est illogique que ces actions ne soient pas financées par le MEED. Cela pose non seulement un problème budgétaire mais aussi d'affichage et d'image. Christian Barthod, précise qu'à ses yeux nos demandes sont légitimes, mais que la situation budgétaire actuelle ne laisse que peu d'espoir, y compris pour un soutien modeste (moins de 8 000 €). Une demande de financement « de principe » sera toutefois faite par la FFS en 2005.

Le problème de l'eau souterraine : Bernard Lips fait part d'une inquiétude relative à la directive européenne concernant les eaux souterraines. Une discussion s'engage autour de ce point. Stéphane Jaillet rappelle brièvement l'étude engagée (aux frais de la FFS) sur la quantification de l'impact de la pratique de la spéléologie sur la qualité des eaux souterraines qui pourrait permettre de déterminer des seuils de fréquentation. La représentante de la Direction de l'Eau du MEDD se veut rassurante en précisant que cette loi sur les eaux souterraines ne durcit pas le cadre législatif existant actuellement en France (périmètres de protection) et nous invite à prendre contact sur ce point avec la Direction Générale de la Santé au ministère des affaires sanitaires et sociales.

Les eaux de surface : Claude Roche interroge Christian Barthod sur le projet de loi sur les eaux de surface qui prévoyait entre autre de faire payer une taxe aux utilisateurs de l'eau dans le cadre du loisir. Celui-ci précise que le projet de loi sur l'eau est actuellement à l'étude au conseil d'Etat et qu'il doit passer au vote du Sénat le 3 mars. Le projet de taxe a été abandonné suite à un arbitrage de Matignon.

Question diverse : Claude Roche évoque les difficultés ponctuelles et locales qui peuvent exister avec l'ONF. Christian Barthod est prêt à organiser une réunion avec cet établissement public qui dépend également du Ministère de l'agriculture dans la mesure où un dossier suffisamment étayé sera constitué permettant de recenser les problèmes posés.

Durée de la réunion : 9 h 15 – 11 h 45

Site web BD Cavités (BRGM / MEDD) : <http://www.bdcavite.net>

Les premiers chiffres disponibles pour 2004 font apparaître que, pendant que les disparités entre régions diminuent (nous n'avons pas encore les chiffres détaillés) et que les enveloppes accordées aux objectifs prioritaires sont en forte progression, les subventions attribuées à la spéléologie sont en hausse de 8 % (52,67 € par fédéré, les CDS touchant 30 % de ces crédits et la part des clubs passant sous les 55 %) quand la masse du FNDS augmente de 15,2 %.

Les informations détaillées relatives aux subventions 2004 et 2005 permettront de voir si, comme c'était prévisible, la production de tels documents a effectivement permis de réduire les disparités de répartition entre départements et régions et entre disciplines.

BAC : Bilan d'Activités des Clubs
BAPAAT : Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien
BD Cavités : Base de Données Cavités
BEES : Brevet d'Etat d'Educateur Sportif
BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières
Captage AEP : Captage Alimentation en Eau Potable
CDESI : Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires sportifs de nature
CIS du CSSM : Commission de l'Information et de la Sécurité du Conseil Supérieur des Sports de Montagne
CISN : Conseil Interfédéral des Sports Nautiques
CNOSF : Comité National Olympique et Sportif Français
CNSN : Conseil National des Sports de Nature
CPC : Commission Paritaire Consultative
CTN : Conseiller Technique National
CTR : Conseiller Technique Régional
DEF : Délégation Emplois Formations
DDJS : Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports
DDSC : Direction de la Défense et de la Sécurité Civile
DRAC : Direction Régionale aux Affaires Culturelles
DRIRE : Directions Régionales de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement
DRJS : Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports
DTN : Directeur Technique National
EPI : Equipement de Protection Individuelle
FAAL : Fonds d'Aide aux Actions Locales
FFCK : Fédération Française de Canoë Kayak
FFESSM : Fédération Française d'Etude et de Sports Sous-Marins
FNDS : Fonds National pour le Développement du Sport
FSUE : Fédération Spéléologique de l'Union Européenne
INTERREG : l'initiative communautaire du Fonds européen de développement régional (FEDER) en faveur de la coopération entre régions de l'Union Européenne
JNS : Journées Nationales de la Spéléologie
MEED : Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MJSVA : Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative
ONF : Office National des Forêts
PAH : Parcours Acrobatiques en Hauteur
RC : Responsabilité Civile
SNOSM : Système National d'Observation de la Sécurité en Montagne
SNPSC : Syndicat National des Professionnels de la Spéléo et du Canyon
TDENS : Taxe Départementale Espaces Naturels Sensibles
UE : Union Européenne
UIS : Union Internationale de Spéléologie
VAE : Validation des Acquis d'Expérience

DERNIÈRE MINUTE

Le 28 février 2005, Vincent Lafont et Joël Possich en tant que scrutateurs, Jean-Pierre Holvoet en sa qualité de président de la commission statuts et règlements fédéraux et Bernard Lips en qualité de président de la FFS ont dépouillé le vote par correspondance concernant l'achat du local.

Voici les résultats :

Nombre de vote reçu : 63 dont 5 envoyés après la date limite fixée au 20 février à minuit (cachet de la poste faisant foi) et qui n'ont pu être acceptés.

Soit 58 votes recevables.

Parmi ces 58 votes, il y avait 16 bulletins nuls (1 du fait que le bulletin de vote était signé, 1 parce que le bulletin de vote était remplacé par un carton avec la mention "oui" et 14 parce que le bulletin de vote ne comportait que le texte imprimé sans aucune des indications "oui", "non" ou "abstention" demandées.

Donc 42 bulletins exprimés dont :

42 "OUI"

0 "NON"

0 "Abstention"

Le vote est donc positif et l'achat du local se fera en principe jeudi 3 mars 2005 en fin d'après-midi.

CARTE DU NOMBRE DE CAVITES PAR DEPARTEMENT FRANÇAIS : A PRECISER

Chers amis,

Vous trouverez ci-dessous une carte de France montrant la répartition du nombre de cavités par département. Ces chiffres proviennent d'une part de l'enquête qui a été menée au début de l'été et qui a obtenu des réponses jusqu'à l'automne et d'autre part de mes estimations initiales auxquelles j'ai appliqué un coefficient correcteur (assez faible d'ailleurs, et obtenu par traitement numérique des résultats de l'enquête).

Bien sûr, nous n'atteignons pas la perfection, mais cette première estimation sera la base pour

d'autres plus précises dans le futur. Comme elle doit paraître dans un Spelunca-Mémoires qui sortira au cours du premier semestre 2005, je vous soumetts la version actuelle, afin que vous puissiez y apporter vos dernières corrections si vous le souhaitez.

Réponse par la poste à
Claude Mouret 10 chemin du Milieu 64 800 BORDERES
Tel 05 53 13 90 17 ou par e-mail à claudio.mouret@wanadoo.fr

Merci de votre amicale collaboration. Bien entendu, les infos apportées seront remerciées dans le Spelunca-Mémoires,

Cordialement,

Claude MOURET

